

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL386

présenté par  
M. Bazin et M. Gosselin

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après les mots :

« l'accès »,

insérer les mots :

« sans masque ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient apporter de la souplesse au dispositif imposé à nos concitoyens. En effet, alors que l'efficacité du masque est désormais universellement reconnue, il convient de n'imposer des mesures restrictives d'accès qu'aux personnes qui ne souhaitent pas porter de masque.